

Point n°2 de l'ordre du jour : Décision de fusion des écoles maternelles Gustave Doré et Camille Claudel et création d'une entité pédagogique unique

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, chers collègues,

Les fusions se suivent et ne se ressemblent pas. Celle proposée ce soir s'inscrit dans un contexte favorable et nous en approuvons le principe.

Cependant, nous souhaitons formuler quelques remarques.

La première appelle un **rectificatif** du rapport de présentation quant à la phrase : « accueil des enfants de moins de 3 ans limité à 10 élèves ». Il nous semble qu'il conviendrait d'écrire « accueil des enfants de moins de 2 ans et 9 mois » puisque tous les enfants atteignant l'âge de 3 ans au cours de l'année civile considérée peuvent être inscrits à la rentrée de septembre.

La seconde observation est un regret puisque le nombre d'enfants de 2 ans accueillis sera limité à 10.

Ceci est d'autant plus regrettable, car, c'est bien dans ce secteur de notre ville que l'accueil des tous petits trouve toute sa pertinence et sa justification. L'école dès deux ans peut s'avérer être un formidable vecteur d'intégration et d'apprentissage de la langue.

Enfin, nous terminerons cette intervention par l'expression d'une **inquiétude** : en 10 ans, nos écoles maternelles ont perdu plus de 20% de leurs effectifs passant ainsi de 475 enfants à 373. Nous pensons qu'il s'agit là d'un problème directement lié à la politique d'urbanisme : un parc locatif limité et un foncier trop cher n'incitent pas les familles et jeunes ménages à s'installer à Obernai.

Barbara Hilsz & Catherine Soulé-Sandic,  
conseillères municipales, Groupe « Mieux vivre Obernai ».